

Conseil de gestion du 02 Octobre 2023

Délibération n° 2023-CG-20

Bastia, le 02 Octobre 2023

Demandes de subventions N°2023/10 et N°2023/11

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU** le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** le décret n°2022-1422 du 10 novembre 2022 modifiant le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral n°041/2023 du 20 mars 2023 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;
- VU** le règlement intérieur du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,
Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parcu naturale marinu di u Capicorsu approuve à l'unanimité :

L'adéquation avec le règlement des aides les demandes de subventions N°2023/10 et N°2023/11 ; ci-annexées.

Article 2 :

Le directeur de l'Office Français de la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

U Presidente di u Parcu naturale marinu
di u Capicorsu è di l'Agriate
M. Gilles SIMEONI.





NOTE DE PRESENTATION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION N°2023/10 POUR INFORMATION

OBJET : LE DEPARTEMENT DES RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES ET SUBAQUATIQUES ET SOUS MARINES SOLLICITE LE PARC AFIN DE PARTICIPER FINANCIÈREMENT AU PROJET DE RECHERCHES ET INNOVATION SUR LES EPAVES ET BIOCENOSES PROFONDES AU LARGE DE LA CORSE DANS LE PERIMETRE DU PNMCCA

Le parc à travers son plan de gestion a développé des enjeux de protection et valorisation du patrimoine marin : l'enjeu 4 : une grande diversité d'habitats pélagiques et benthiques et l'enjeu 6 : un patrimoine culturel maritime remarquable et identitaire sauvegardé, valorisé et transmis et de son côté, le Département de Recherche Archéologique Subaquatique et Sous-Marine (DRASSM) mène des missions régulières de prospections et de recherches sous-marines sur le périmètre du parc.

L'objectif de ce projet, présenté par le DRASSM, permet de contribuer à l'amélioration de la connaissance sur l'archéologie sous-marine sur l'ensemble des écosystèmes marins à haute profondeur dans les eaux du parc. Cette campagne de prospection d'épaves profondes au large de la Corse dans le périmètre du PNMCCA va permettre la caractérisation des espèces et biocénoses profondes, ainsi que la valorisation des images recueillies lors de la mission.

Il s'agit précisément de réaliser des images, et des films à l'aide des moyens techniques propres au DRASSM grâce au navire de recherche l'Alfred Merlin, les robots ROV Arthur, ainsi que l'équipe de chercheurs et plongeurs qui permettront une expertise et une caractérisation des éléments observés.

Il est donc important que ce projet soit soutenu, il va explorer certains points du parc restant inaccessibles avec les moyens techniques de l'équipe. Il va également vérifier la présence de filets fantômes identifiés lors d'une précédente campagne sous-marine,

enfin prospecter la zone où sont présentes les grandes laminaires (*Laminaria rodriguezii*) et explorer des biocénoses profondes à coralligène encore inexplorées.

Le DRASSM propose aussi grâce à ce projet de mettre en place les conditions de la collaboration scientifique entre les chercheurs italiens, français, et le parc.

Le montant total de l'opération retenu est de 31 025 € euros. L'intervention du parc serait de 20 000 €, soit 64,46 % du montant total.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Parc naturel marin	20 000 €
DRASSM	11 025 €
Montant total d'opération	31 025 €



NOTE DE PRESENTATION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION N°2022/3

OBJET : L'ASSOCIATION ARKAEOS SOLLICITE LE PARC AFIN DE PARTICIPER FINANCIÈREMENT A LA REDACTION DE 5 NOUVELLES FICHES DESTINEES A COMPLETER LA VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE SOUS MARIN DU PARC AU SEIN DE L'ATLAS PALM

Pour rappel en 2020, l'association ARKAEOS a sollicité le parc pour le financement d'un projet sur la valorisation du patrimoine archéologique de Méditerranée.

Initié en partenariat avec le DRASSM (Département de Recherches subaquatiques et sous marines), le Ministère de la Culture et la DIRM (Direction Interregional de la Mer Méditerranée), l'objectif de ce projet était de réaliser un site internet de type Atlas, présentant le patrimoine archéologique sous-marin du bassin Méditerranéen. <http://www.atlaspalm.fr/>.

Depuis, ce partenariat s'est révélé très productif, c'est pourquoi le parc a souhaité soutenir ce projet de façon régulière depuis sa création. Des fiches techniques descriptives des épaves du territoire du Parc sont rédigées et mises en ligne.

Le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate bénéficie également de sa propre page de présentation sur l'Atlas PALM avec des liens et redirections vers son site internet et vers les fiches Atlas PALM concernant les vestiges situés sur son territoire.

Cette année 2023 de nouvelles fiches sur des sites du Cap Corse pourraient enrichir le site, celles-ci permettront d'accentuer la diffusion des connaissances concernant les vestiges présents sur l'emprise du parc. Par la suite, ce projet permettra de développer des partenariats,

en particuliers avec les parcs et musées méditerranéens, et de donner une bonne visibilité aux patrimoines archéologique et environnemental sous-marins.

Le montant total de l'opération retenu est de **40 758 € euros T.T.C.** L'intervention du Parc serait de 10 000 €, soit 24,53 % du montant total.

Le plan de financement est le suivant :

Parc naturel marin	10 000 €
DRASSM	10 000 €
DIRM	10 000 €
Association ARKAEOS	10 758 €
Montant total	40 758 €